



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

PROCLAMATIONS - AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE ET SEMAINE DU 20 AU 26 AVRIL 2025, SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Le conseil municipal proclame le mois d'avril 2025 « Mois de la jonquille » et encourage la population à appuyer généreusement la cause en donnant à la Société canadienne du cancer.

Le conseil municipal proclame la semaine du 20 au 26 avril 2025 à titre de Semaine nationale du don d'organes et de tissus et hissera, à cette occasion, le drapeau officiel du don d'organes et de tissus au mât de l'hôtel de ville. La Ville invite chaque citoyen.ne à signifier son consentement au don d'organes et de tissus en signant l'endos de sa carte d'assurance maladie ou en l'inscrivant au Registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Chambre des notaires du Québec et rappelle à la population l'importance d'informer leurs proches de leur décision concernant le don d'organes et de tissus.

ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2025

Le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2025 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 31 mars 2025.

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MAI, JUIN ET JUILLET 2025

Le conseil municipal nomme le conseiller monsieur Christian Huard à titre de maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2025.

DEMANDE - MISE EN PLACE D'UN PLAN DE RELÈVE EFFICACE ET D'UNE SOLUTION DE TRANSPORT SUPPLÉMENTAIRE - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie :

- Exige une révision de l'entente sur l'exclusivité du REM afin de permettre une offre complémentaire de transport collectif, garantissant ainsi aux usagers une alternative en tout temps ;
- Demande officiellement au gouvernement du Québec et à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) d'étudier et de proposer un scénario pour assurer

une offre stable et prévisible pour les usagers du REM d'ici à ce que le service soit stabilisé ;

- Invite la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ-Infra) à prendre en compte l'expérience de l'antenne de Brossard dans le déploiement de futurs projets, en intégrant dès la planification des solutions flexibles et adaptées aux besoins des citoyens.

APPUI - RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO) - GOUVERNANCE LOCALE DU TRANSPORT COLLECTIF

Le conseil municipal désire que la présente résolution constitue un appui à la demande formelle de la ministre des Transports et de la Mobilité durable (la « Ministre »), de modifier la gouvernance actuelle du transport collectif dans la région de Montréal afin de redonner le pouvoir décisionnel aux représentants des municipalités des couronnes nord et sud de Montréal par l'entremise des instances du Réseau, quant au plan de desserte local et au budget associé;

Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie appuie les demandes de modifications législatives du Réseau visant la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance locale du transport collectif dans la région métropolitaine et leurs démarches à ce sujet auprès du gouvernement du Québec, de la Ministre, de la CMM et de l'ARTM.

AUTORISATION PRÉALABLE - DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil autorise les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation à l'activité suivante :

Activité	Date et lieu	Coût/pers.	Nombre	Total
Grandes rencontres stratégiques: Défis et opportunités du transport sur la Rive-Sud	17 avril 2025 Sainte-Julie	192 \$	2	384 \$

RATIFICATION - CONVENTION DE FIN D'EMPLOI - 4 AVRIL 2025

Le conseil municipal ratifie, pour la fin d'emploi en date du 4 avril 2025, la convention de fin d'emploi intervenue entre le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et la personne concernée dans le cadre de cette convention.

RENOUVELLEMENT - CONVENTION COLLECTIVE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE, SECTION LOCALE 5134

Le conseil municipal approuve l'entente de principe intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et l'Association des pompiers de Sainte-Julie, section locale 5134 concernant le renouvellement de la convention collective d'une durée de 5 ans, débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2027, et ce, à compter de la date de la signature de ladite entente entre les parties ;

Le conseil autorise le maire, la directrice générale, le directeur général adjoint, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, la convention collective demeurant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027, ainsi que les lettres d'ententes s'y rapportant.

MESURE DISCIPLINAIRE - 25 MARS 2025

Le conseil suspend sans salaire une personne pour une durée de trois (3) jours ouvrables, soit les 15, 16 et 17 avril 2025.

ORDONNANCE - VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le conseil ordonne à la greffière adjointe ou, en son absence, à la greffière de procéder, le 28 mai 2025 à 10 h, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Le conseil autorise la greffière adjointe ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout acte relatif à cette vente, y compris tout acte de vente et tout acte de retrait en faveur de la Ville.

Le conseil autorise le directeur général adjoint et trésorier ou la chef de section finances et trésorière adjointe à acquérir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout immeuble mis à l'enchère lors de la vente pour non-paiement de taxes, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêts et frais.

Le conseil exclut de cette vente tous les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières ainsi que les intérêts et frais auront été payés avant le moment de la vente.

AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSION DES LOTS 5 551 787 ET 5 550 273 DU CADASTRE DU QUÉBEC - SERVICE DE RÉNOVATIONS R.S. INC.

Le conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de cession à intervenir entre la Ville, d'une part, et Service de rénovations R.S. inc., d'autre part, lequel sera reçu par Me Mario Daigneault, notaire, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

ADJUDICATION PARTIELLE - SERVICES PROFESSIONNELS 2025 - LABORATOIRE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES POUR DIVERS ENDROITS À SAINTE-JULIE

Le conseil municipal adjuge partiellement le contrat concernant des services professionnels de laboratoire visant des travaux de construction d'infrastructures urbaines pour divers endroits à Sainte-Julie, pour l'année 2025, au Groupe ABS inc., pour un montant de 311 561,92 \$, toutes taxes comprises.

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

Le conseil accepte de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 7 mars 2025 au 3 avril 2025.

APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER

Le conseil radie les comptes irrécouvrables suivants, pour un montant total de 7 030,76 \$:

Numéro de dossier	Nom et adresse	Capital
2022-000085	Stéphane Charrette 102-1742, avenue Victoria Greenfield Park (Québec) J4V 1M3	410,33 \$
2019-000041 2019-000042	Ex-Scellant Pavage 20130, boulevard Henri- Bourrassa Québec (Québec) G2M 1K8	340,96 \$ 340,96 \$
2016-000006	Dragos Patiu 7372, boulevard Perras Montréal (Québec) H1E 4G3	2 331,90 \$
2023-000127	Sophie Gadbois Jean Sebastien Voghel 7, rue Pierre d'Iberville Sainte-Julie (Québec) J3E 3L5	1 742,06 \$
2021-000166	Transport Gilles Pepin 161, rue Principale Sainte-Julie (Québec) J3E 0C1	1 864,55 \$

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 5 MAI 2025 – CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE

Le conseil autorise que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 mai 2025 ;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année ;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7) ;
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;

- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds ;
- les obligations soient signées par le maire et le directeur général adjoint et trésorier. Le conseil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1128, 1129, 1130, 1009, 1045, 1199, 1210, 1211, 1175, 1183, 1184, 1277, 1136, 1249, 1289, 1290, 1273, 1297, 1299 et 1311 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS - ANNÉE 2025

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs pour l'année 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction G3 inc., pour un montant de 116 872,09 \$, incluant la réserve pour imprévus.

ADJUDICATION - TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DES HÊTRES

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue des Hêtres, à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc., pour un montant de 1 581 145,13 \$, incluant la réserve pour imprévus.

APPROBATION - ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ - CARBURANTS EN VRAC - 1ER AVRIL 2025 AU 31 MARS 2028

Le conseil approuve l'adjudication par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du lot 7 du contrat concernant l'approvisionnement en vrac de différents carburants pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028 à l'entreprise Mazout G. Bélanger inc., pour une dépense approximative de 1 059 655,28 \$.

ATTRIBUTION - FOURNITURE ET LIVRAISON DE POTEAUX ET MANCHONS POUR SIGNALISATION - ANNÉE 2025

Le conseil attribue le contrat concernant la fourniture et la livraison de poteaux et manchons pour signalisation pour l'année 2025 à l'entreprise Martech Signalisation inc., pour un montant de 52 942,54 \$ toutes taxes comprises.

AUTORISATION - DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES - RETRAIT DES SOLS EN PILE (23 000 MÈTRES CUBES) - 1501, RUE NOBEL

Le conseil autorise des dépenses supplémentaires totalisant 135 851,63 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat relatif au retrait des sols en pile (23 000 mètres cubes) à l'entreprise Excavation Patrice Couture inc., portant la valeur totale du contrat à 1 267 231,97 \$, toutes taxes comprises.

AUTORISATION - DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES - RÉPARATION DU VÉHICULE AUTOPOMPE PIERCE 2008 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil autorise une dépense supplémentaire de 18 841,13 \$, toutes taxes comprises, à l'entreprise Pro Action Diesel inc., portant la valeur totale du contrat à 50 854,99 \$, toutes taxes comprises.

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN À L'EXCELLENCE

Le conseil accepte de verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure.

Nom du participant	Événement	Discipline	Montant
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	200 \$
Rosalie Babineau	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Elsa Lamoureux	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Amélie Bisailon	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Angélie Gilbert	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Noémy Gosselin	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Eve Landry	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Jade Nolet	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Léa Simard	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$

Justine Remington	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Maude Viens	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Marisol Monge	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Aurélie Cyr	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Noémie Bisailon	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Chloé Hunter	Championnat provincial LRQ 2024 - Cadette A	Ringuette	75 \$
Gabriel Gélinas	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Henrik Tousignant	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Jacob Racicot	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Jérémy Paquin	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Samuel Hurtubise	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Tristan Patenaude	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
Vincent Daigle	Tournoi international de hockey pee-wee de Québec	Hockey	250 \$
William Mathieu	Tournoi international de	Hockey	250 \$

	hockey pee-wee de Québec		
Total			3 250 \$

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - ASSOCIATION DE RINGUETTE DE STE-JULIE INC.

Le conseil accorde une aide financière de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 88,30 \$, toutes taxes comprises, pour un total de 5 298 \$, à l'Association de ringuette de Ste-Julie inc. pour l'organisation de leur tournoi 2024. Ce montant sera accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2025. Ce montant représente pour la Ville de Sainte-Julie, une dépense totale avant taxes de 16 341 \$, puisque la Ville de Sainte-Julie assume la différence.

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES FINES-LAMES DE STE-JULIE INC.

Le conseil accorde une aide financière totale de seize (16) heures de glace, au taux horaire de 88,30 \$, toutes taxes comprises, pour un total de 1 412,80 \$, au club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. pour l'organisation de ces deux événements, répartie comme suit:

- Pour un montant de 971,30 \$, représentant onze (11) heures au taux horaire de 88,30 \$, pour un premier événement spécial ;
- Pour un montant de 441,50 \$, représentant cinq (5) heures au taux horaire de 88,30 \$, pour un second événement spécial ;

Ce montant est accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2025. Ce montant représente, pour la Ville de Sainte-Julie, une dépense totale avant taxes de 4 357,60 \$, puisque la Ville de Sainte-Julie assume la différence.

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-JULIE INC.

Le conseil accorde une aide financière totale de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 88,30 \$, toutes taxes comprises, pour un total de 5 298 \$, au Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour l'organisation de ces deux événements. Ce montant est accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2025. Ce montant représente, pour la Ville de Sainte-Julie, une dépense totale avant taxes de 16 341 \$, puisque la Ville de Sainte-Julie assume la différence.

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-JULIE INC.

Le conseil autorise de verser une aide financière de 967,09 \$ au Club de patinage artistique Ste-Julie inc., dans le cadre du volet 6 de la politique d'attribution des subventions du

conseil municipal, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative ».

AIDE FINANCIÈRE - LE GROUPE AMICAL DE STE-JULIE INC.

Le conseil autorise de verser une aide financière de 1 400 \$ à l'organisme Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. pour les dîners mensuels offerts en 2025.

AIDE FINANCIÈRE - CAMP ESTIVAL 2025 - ACTIVITÉS DE LOISIRS ADAPTÉES - LES AMIS-SOLEILS DE ST-BRUNO

Le conseil autorise d'accorder une aide financière d'un montant de 500 \$ à l'organisme Les Amis-Soleils de St-Bruno, afin de subventionner la participation d'un résident de Sainte-Julie, aux activités offertes par cet organisme au camp estival 2025.

ADOPTION - BILAN 2024 ET PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025

Le conseil municipal adopte le bilan pour l'année 2024 et la mise à jour du plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2025.

ATTRIBUTION – CONTRAT DE TRANSPORT EN AUTOBUS POUR LES SORTIES DES CAMPS DE JOUR

Le conseil attribue le contrat de transport en autobus pour les sorties des camps de jour de la Ville de Sainte-Julie à l'entreprise Autobus Rive-Sud inc., pour un montant de 46 219,95 \$, toutes taxes comprises.

ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES 2025

Le conseil autorise la tenue de six (6) routes payantes pour l'année 2025 par les organismes suivants, aux dates indiquées ci-dessous :

Dates	Organismes
26 avril	57 ^e Groupe Scout de Sainte-Julie
24 mai	Carrefour familial de Sainte-Julie
5 juillet	Club de patinage artistique de Ste-Julie inc.
13 septembre	École de karaté Sankudo Sainte-Julie
4 octobre	Maison des jeunes de Sainte-Julie
15 novembre	Les Fines Lames de Sainte-Julie inc.

ADOPTION D'UN PROJET DE RÉOLUTION - AUTORISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL - 125, RUE JACQUELIN BEAULIEU

Le conseil adopte un projet de résolution relatif à la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 20 logements situé au 125, rue Jacquelin Beaulieu, dans la zone P-141, le tout selon les plans-concept de construction préparés par Groupe PDA Architecte et datés du 28 août 2024.

Le conseil autorise le projet de construction de ce bâtiment en vertu du pouvoir prévu au projet de loi 31, sous réserve des conditions suivantes :

- Que les plans-concept d'aménagement paysager soient approuvés par la Ville de Sainte-Julie ;
- Qu'un dépôt de garantie équivalant à 20 000 \$ soit versé, lequel sera retourné au requérant après la réalisation des travaux conformes aux plans soumis et réalisés dans les délais prescrits au permis de construction ;
- Que des plans-concept de construction modifiés soient déposés afin que l'aire de stationnement extérieure comprenne 30 cases de stationnement plutôt que 28, dont minimalement dix (10) cases de stationnement en pavé alvéolé ou drainant.

Le conseil présentera ce projet de résolution lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 23 avril 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, où le conseil entendra toute personne ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet.

Le conseil abroge la résolution 24-396 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 125, rue Jacquelin Beaulieu.

APPROBATION - LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Le conseil approuve les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- 1200, place de la Cité (District Sainte-Julie),
- 1833, rue De Lanaudière
- 1121, rue Nobel (Expert Mobilier)
- 360, rue de Murano (projet multifamilial Devimco)
- 1667, chemin de la Belle-Rivière
- 2351, rue de Genève
- 143, boulevard Armand-Frappier, suite 220 (Hexa physio)
- 16, rue Vauquelin

APPROBATION - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES - PROJET DE PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2025

Le conseil approuve le document du CSSP intitulé « Projet de planification des besoins d'espace 2025 », tout en réitérant la demande formulée dans les dernières années au moyen des résolutions 21-092 et 23-134, soit de demander au CSSP qu'il évalue les possibilités de compléter l'offre de service de l'école secondaire du Grand-Coteau afin qu'elle soit adaptée ou agrandie pour y ajouter des classes régulières de 4e et 5e secondaire, sans toutefois éliminer le programme de classes IDTIC;

À défaut d'adapter ou d'agrandir l'école secondaire du Grand-Coteau pour y accueillir les élèves de 4e et 5e secondaire, les élèves de la 3e secondaire de cette école puissent poursuivre automatiquement leur programme de concentration lorsqu'ils sont transférés à l'école secondaire du Mont-Bruno.

ATTRIBUTION - SERVICES D'ENTRETIEN DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS

Le conseil attribue le contrat concernant des services d'entretien et de contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes au parc des Étangs-Antoine-Charlebois pour l'année 2025 à l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec inc., pour un montant de 28 082,09 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1101-126 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le Règlement 1101-126 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

ADOPTION - RÈGLEMENT 1101-127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES PARTICULIÈRES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES P-163, H-164 ET H-168 RELATIVES À L'EMPIÈTEMENT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

Le conseil adopte le Règlement 1101-127 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiètement sur un terrain municipal.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1104-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR DES PROJETS RÉSIDENTIELS RÉALISÉS EN PLUSIEURS PHASES

Le conseil adopte le Règlement 1104-13 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin de prévoir des dispositions relatives à l'émission de permis de construction pour des projets résidentiels réalisés en plusieurs phases.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1107-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

D'adopter le Règlement 1107-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

**ADOPTION - RÈGLEMENT 1149-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA
TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Le conseil adopte le Règlement 1149-25 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux.